



Vingt-quatrième session
Nairobi, 15–19 avril 2013

Projet de compte rendu du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-quatrième session

I. Organisation de session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le lundi 15 avril 2013, à 10 h 30, par M. Albert Nsengiyumva (Rwanda), Président du Conseil d'administration.
2. L'ouverture officielle de la session a été précédée par un chant a cappella de bienvenue interprété par le Moipei Quartet.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui a également lu une déclaration au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; M. Joan Clos, Directeur exécutif d'ONU-Habitat; M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya; M. Evans Kidero, Gouverneur du comté de Nairobi; Mme Amina J. Mohammed, Conseillère spéciale des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après 2015; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); et Mme Aminata Traore, Présidente du Groupe consultatif sur les questions de genre et ancienne Ministre de la Culture du Mali.
4. Dans son allocution de bienvenue, M. Nsengiyumva a remercié M. Kenyatta pour avoir pris le temps, si rapidement après son élection en tant que Président, d'assister à la session afin d'ouvrir celle-ci officiellement. Sa présence démontrait clairement l'importance que le Gouvernement kenyan attachait à l'amélioration des conditions de vie du peuple kenyan ainsi qu'aux travaux d'ONU-Habitat.
5. Dans sa déclaration, Mme Zewde a félicité M. Kenyatta pour sa récente investiture ainsi que le peuple kenyan pour la façon pacifique et rationnelle dont s'étaient déroulées les élections de 2013, qui constituaient un jalon pour la démocratie et une étape importante dans la mise en œuvre de la nouvelle constitution du pays. Elle a indiqué que l'Organisation des Nations Unies était résolue à soutenir les efforts du Kenya visant le développement et une bonne gouvernance. Le Kenya représentait un membre essentiel des Nations Unies depuis son indépendance, comme le montre la présence à Nairobi du siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'ONU-Habitat. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat se réunissait à un moment opportun à la suite de la première session universelle du Conseil d'administration du PNUE, qui marquait un tournant dans le renforcement du PNUE et l'établissement de Nairobi comme la capitale mondiale de l'environnement. Il s'agissait d'un moment important pour les efforts menés par le Secrétaire général en vue de réformer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et d'accroître l'efficacité; dans le cadre de ces efforts, un certain nombre de fonctions de l'Organisation des Nations Unies faisaient l'objet d'un regroupement dans différents lieux et l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui s'employait à mettre les installations de Nairobi au niveau de New York, Genève et Vienne et à créer un centre d'excellence mondiale, était bien placé pour être un de ces lieux.

6. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné la nécessité de répondre de manière adéquate aux demandes des populations urbaines en croissance rapide, en particulier les jeunes et les pauvres. Dans la mesure où l'urbanisation se poursuivait sans relâche, en particulier dans les pays en développement, il était important de s'appuyer sur les succès des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis et de s'efforcer d'atteindre les objectifs restant, notamment concernant l'assainissement et la lutte contre les changements climatiques. Si l'urbanisation posait de nombreux défis, elle fournissait également des opportunités de promouvoir le développement durable et d'aider à relever des défis mondiaux. Les gouvernements avaient reconnu dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qu'avec une planification et une gestion plus rationnelles, les habitats urbains pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la promotion de sociétés durables. Il a noté avec satisfaction l'accent mis dans la proposition de plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2014-2019 et dans son budget 2014-2015 sur les défis et les opportunités présentés par l'urbanisation, et il a invité le Conseil d'administration à fournir des orientations sur la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et à réaliser des progrès dans le processus visant à réformer ONU-Habitat.

7. Dans sa déclaration, M. Clos a félicité M. Kenyatta pour sa récente élection ainsi que le peuple kenyan pour la manière exemplaire dont les élections s'étaient déroulées. Il a exprimé sa gratitude envers les États membres et les partenaires pour leur soutien financier et moral à ONU-Habitat au fil des ans, et s'est félicité de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, Mme Aisa Kirabo Kacyira.

8. Il a attiré l'attention sur deux questions clés, à savoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le rôle de l'urbanisation durable dans le développement. Certains succès avaient été obtenus dans le cadre de la réduction de la pauvreté extrême, de la fourniture d'une eau potable sûre et de la diminution de la mortalité maternelle et infantile, mais il restait de nombreux défis à relever, notamment au niveau de l'assainissement et de la lutte contre les maladies mortelles. Bien que l'objectif visant améliorer les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis avait été atteint, le nombre des nouveaux arrivants dans les taudis avait porté le nombre total des habitants de taudis à 863 millions en 2012, dépassant le niveau de 2000. Il a incité les gouvernements et les partenaires à continuer d'œuvrer pour les objectifs du Millénaire pour le développement au cours des 1000 jours qu'il restait pour leur réalisation et à s'assurer que les objectifs relatifs aux taudis, à l'eau et à l'assainissement figuraient dans le programme de développement pour l'après 2015.

9. Exposant les défis auxquels les villes étaient confrontées, principalement dans les pays en développement mais également dans les pays développés, il a souligné la corrélation avérée et positive entre l'urbanisation et le développement malgré ces défis. L'objectif stratégique d'ONU-Habitat dans les années à venir était de promouvoir le rôle de l'urbanisation dans le cadre du développement durable, en s'appuyant sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui reconnaissait qu'une planification et une gestion urbaines intégrées pouvaient promouvoir la prospérité et créer des emplois pour les générations futures. Des efforts combinés étaient nécessaires pour changer la perception négative de l'urbanisation et considérer cette dernière comme une opportunité et une source de développement durable. En conclusion, il a invité les États membres à apporter un soutien politique et financier fort aux travaux d'ONU-Habitat et à considérer Habitat III comme une opportunité d'établir un nouveau programme urbain.

10. M. Kenyatta, déclarant la session officiellement ouverte, a reconnu le rôle crucial joué par ONU-Habitat et le PNUE pour aider les pays en développement à relever les défis du développement durable. Saluant la décision visant à renforcer le PNUE et la convocation, pour la première fois, d'un Conseil d'administration du PNUE à composition universelle à Nairobi en février 2013, il a exprimé l'espoir que la session en cours du Conseil d'administration aboutirait à un résultat similaire pour ONU-Habitat. Il a confirmé la volonté du Gouvernement kenyan de maintenir la position de Nairobi en tant que plate-forme centrale du système des Nations Unies dans les pays en développement et annoncé l'allocation de ressources supplémentaires pour l'amélioration des installations de l'Organisation des Nations Unies dans cette région. Depuis l'indépendance du pays, le Gouvernement kenyan avait prôné un multilatéralisme fort comme base pour la paix et la prospérité, convaincu que les solutions aux problèmes mondiaux n'émergeraient pas d'une seule partie du monde, et cherché à établir des coalitions avec différents pays et organisations. Le Gouvernement kenyan soutenait le droit international et était un porte-drapeau des droits souverains, et il attendait des autres qu'ils fassent de même.

11. Le thème de la session en cours du Conseil d'administration (« Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des spécificités ») était, selon lui, opportun et donnait aux États membres

l'occasion d'examiner les défis posés par l'urbanisation ainsi que les solutions à ces défis. Les tendances de l'urbanisation au Kenya correspondaient à l'évolution mondiale de l'expansion urbaine rapide; les vies de nombreux habitants de taudis étaient anéanties par la pauvreté, la maladie et la vulnérabilité aux catastrophes d'origine naturelle et humaine, entraînant la détérioration de l'harmonie sociale et de la sécurité. Dans le droit fil du programme d'ONU-Habitat, le nouveau Gouvernement kenyan s'était engagé, dans son programme, à relever les défis du développement urbain durable; à créer des opportunités économiques, en particulier pour les jeunes; à développer l'entrepreneuriat; à promouvoir la croissance économique; et à déléguer plus de pouvoir aux autorités locales. Le Gouvernement continuerait à promouvoir l'inclusion de l'urbanisation dans le programme de développement pour l'après 2015 et à appuyer l'examen du dispositif de gouvernance d'ONU-Habitat afin d'assurer la capacité de l'organisation à s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente. Il a également préconisé une composition universelle du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, comme celle du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

12. M. Kidero a souhaité aux participants la bienvenue dans la ville de Nairobi et rappelé la promulgation historique de la nouvelle constitution kenyane en 2010, qui avait institué la dévolution de l'autorité gouvernementale à un gouvernement national et 47 gouvernements de comté, permettant ainsi une meilleure réactivité en matière de biens et services publics au niveau local. Nairobi, ville hôte du siège mondial d'ONU-Habitat et du PNUE et seul siège des Nations Unies situé dans un pays en développement, était bien placée en tant que plate-forme diplomatique majeure dans la région. L'implantation de l'Office des Nations Unies à Nairobi offrait au Kenya des avantages directs et indirects considérables et fournissait des opportunités significatives à ses citoyens. Il s'est engagé à continuer de travailler en étroite collaboration avec ONU-Habitat, le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi, assurant que les stratégies de son administration prenaient en compte les besoins de l'Organisation des Nations Unies et la présence de cette dernière dans la ville, ainsi qu'à intervenir en cas d'incident ou d'urgence, conformément à son mandat. En conclusion, il a souhaité au Conseil d'administration des délibérations fructueuses.

13. Mme Mohamed a félicité le Président et le peuple kenyan pour le succès des récentes élections générales. Elle a souligné l'importance d'une approche globale pour le développement économique, l'intégration sociale et la durabilité environnementale dans le cadre international du développement durable. Dans le document final de la Conférence Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants de haut niveau avaient mis l'accent sur la nécessité de renforcer la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et souligné le fait que, lorsqu'elle était bien planifiée, l'urbanisation représentait un moteur puissant pour le développement. Toutefois, les villes n'étaient actuellement pas en mesure de fournir des opportunités économiques pour tous et des obstacles systémiques empêchaient certains groupes de progresser, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. La forte augmentation de la population jeune dans de nombreux pays avait provoqué une grave crise de l'emploi, entraînant une désillusion générale au sein de la jeunesse. Dans de nombreuses villes, l'économie informelle se développait de manière nettement plus rapide que l'économie formelle, une évolution qui influençait, en particulier, les vies des femmes. La date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approchant, le temps était venu d'évaluer les progrès accomplis, les échecs et les enseignements acquis. Le programme de développement pour l'après 2015 devait être ambitieux et universel et viser trois objectifs majeurs : premièrement, réduire les inégalités sur la base des droits de l'homme, des règles de droit et de la non-discrimination; deuxièmement, transformer les économies en fournissant de nouvelles opportunités d'emploi ainsi que des modes de consommation et de production durables, en encourageant l'autonomisation des femmes et en s'assurant que nul ne soit laissé pour compte; et, troisièmement, veiller à ce que la durabilité environnementale fasse partie intégrante d'un cadre de développement global.

14. M. Steiner a indiqué que le partenariat entre le PNUE et ONU-Habitat avait évolué au fil des décennies et que cette évolution n'était pas uniquement le fait ou le résultat de l'implantation commune de leurs sièges. Le PNUE et ONU-Habitat étaient inextricablement liés, travaillant ensemble sur le lien entre l'environnement et l'urbanisation, faisant face aux besoins en matière de ressources durables et à la nécessité de concevoir des villes fournissant des espaces où les gens pourraient s'épanouir. Les villes devaient fournir des emplois décents ainsi que des infrastructures et des conditions de vie adéquates pour leurs citoyens, mais devaient également relever des défis environnementaux mondiaux tels que les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources. Il était nécessaire de trouver des moyens permettant à la population mondiale en croissance de s'épanouir dans les villes, tout en reconnaissant les frontières planétaires et en découplant la fourniture de services de la dégradation des ressources naturelles. Le thème de la session en cours, « Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et compte tenu des

sexospécificités », reflétait la réalité dans laquelle la majorité de la population urbaine mondiale vivait actuellement. Historiquement, l'urbanisation avait souvent été chaotique et caractérisée par un manque de planification et d'aménagement approprié. Le défi consistait à révéler les opportunités de l'urbanisation en fournissant des emplois ainsi que des ressources durables et en transformant l'urbanisation en un moteur de développement. Le développement durable et la réponse aux défis du développement au XXI^e siècle devaient être trouvés par la recherche simultanée de progrès sociaux, économiques et environnementaux, de sorte que le développement actuel permette aux villes du XXII^e siècle de continuer à offrir de nombreuses opportunités à leurs citoyens.

15. À la suite de la présentation par le Directeur exécutif des quinze membres du Groupe consultatif sur les questions de genre, qui avait été créé conformément à la résolution 23/17 du Conseil d'administration, Mme Traore, Présidente du Groupe, a indiqué que ce dernier était résolu à s'acquitter de son mandat dans le contexte d'une situation socio-économique mondiale complexe et difficile. Elle a souligné la nécessité de repenser le concept de développement dans le cadre des efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et indiqué que le programme de développement pour l'après 2015 représentait un tournant dans la recherche d'un développement durable et une opportunité de réévaluer les trois piliers de la Charte des Nations Unies, à savoir la paix, le développement et les droits de l'homme. Elle a précisé que le Groupe soumettrait, pour examen par le Conseil d'administration à la session en cours, un projet de résolution qui fournirait l'élan nécessaire pour soutenir ONU-Habitat dans le futur.

B. Élection du bureau

16. À la première réunion plénière de la session, le lundi 15 avril 2013, en l'absence d'une nomination pour la présidence par les États d'Europe occidentale et autres États, le Conseil d'administration a élu Mme Amal Pepple (Nigéria) Présidente du Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session. S'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant du Brésil a indiqué que, bien que lesdits États aient été désignés pour nommer un candidat au poste de Rapporteur, ils proposaient plutôt de soumettre une candidature pour le poste de Vice-Président.

17. Le Conseil d'administration a ensuite élu les membres ci-après pour la session :

Vice-Présidents :

M. Sergey Trepelkov (Fédération de Russie)

M. Fernando Rolandelli (Argentine)

M. Abdul Mannan Khan (Bangladesh)

18. [À compléter]

C. Vérification des pouvoirs des représentants

19. [À compléter]

D. Adoption de l'ordre du jour

20. À sa première réunion plénière, le lundi 15 avril 2013, le Conseil d'administration était saisi des documents HSP/GC/24/1 et Add.1. Le Conseil d'administration a adopté, pour sa vingt-quatrième session, l'ordre du jour provisoire ci-après paru sous la cote HSP/GC/24/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015.

8. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

E. Organisation des travaux

21. À sa première réunion plénière, le Conseil d'administration a créé un Comité plénier de session, auquel il a renvoyé les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le Conseil examinerait le point 6 et les questions découlant des points 5, 7 et d'autres points au cours de ses réunions plénières.
22. Les travaux des réunions plénières pour les trois premiers jours de la session ont été divisés en deux segments : un segment de haut niveau, comprenant des débats généraux entre les ministres et d'autres représentants de haut niveau, se tiendrait les premier et deuxième jours et un dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial de la réunion se tiendrait le troisième jour.
23. Le Conseil d'administration a également créé un Comité de rédaction chargé d'examiner les projets de résolution soumis au Conseil d'administration. Il a été convenu que les projets de résolution seraient d'abord examinés par le Comité plénier, que le Comité plénier soumettrait ceux-ci au Comité de rédaction pour examen approfondi et que, suite à cet examen par le Comité de rédaction, le Comité plénier transmettrait ces projets de résolution au Conseil d'administration pour examen et adoption éventuelle en plénière.
24. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi des documents correspondants indiqués dans les annotations à l'ordre du jour provisoire de la session (HSP/GC/24/1/Add.1/Rev.1).

F. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif

25. En présentant sa déclaration de politique générale, le Directeur exécutif a énoncé les principales lignes stratégiques devant être élaborées par ONU-Habitat au cours de l'exercice biennal 2014–2015. Le rythme de l'urbanisation et le nombre des personnes vivant en milieu urbain avaient augmenté de manière exponentielle au cours du siècle passé, plus de 50 % de la population mondiale vivait à présent dans des zones urbaines, un chiffre qui devrait probablement atteindre 75 % d'ici 2050.
26. Les taux d'urbanisation les plus élevés étaient enregistrés dans les pays en développement, où des millions de gens étaient confrontés à des défis et où il était plus difficile de diriger le processus en l'absence de mesures institutionnelles et financières adéquates. Le premier défi était le chômage, qui représentait un problème important dans les villes des pays en développement. Un autre défi était les centaines de millions de personnes vivant toujours dans des taudis dans des conditions mettant leur vie en danger, avec des services urbains de base inadéquats, en particulier au niveau de l'eau, de l'assainissement, du drainage, des transports et de l'énergie. Troisièmement, de nombreuses villes s'étendaient rapidement sans tenir compte des règles élémentaires de la planification urbaine. Enfin, ces dernières décennies avaient été marquées par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, entraînant des niveaux plus élevés de vulnérabilité des pauvres des villes.
27. Malgré ces défis, une corrélation positive avait été clairement établie entre l'urbanisation planifiée et le développement. L'économie urbaine était plus productive en raison de la proximité des facteurs de production, de la spécialisation accrue et de la taille des marchés. Une urbanisation appropriée pourrait et devrait être utilisée comme outil puissant pour créer des emplois et des moyens de subsistance.
28. Les nouvelles lignes stratégiques d'ONU-Habitat porteraient sur de nouvelles priorités, à savoir la législation urbaine, la planification urbaine et l'économie urbaine. Ces priorités étaient indispensables dans la mesure où la planification urbaine devait reposer sur des règles et des normes. Il était donc nécessaire d'approfondir les connaissances en matière de planification et de législation urbaines. Il était également nécessaire d'étudier plus avant le lien entre l'urbanisation et l'économie, des géographes économistes ayant notamment déterminé que les niveaux de densité devaient être gérés afin d'assurer la proximité des facteurs de production. L'aménagement des zones urbaines aurait un impact sur la productivité des villes.
29. ONU-Habitat présenterait son plan pour une réforme de l'administration, des programmes et du budget ainsi que son changement d'orientation en direction de questions nouvelles et urgentes liées à l'urbanisation. L'économie mondiale connaissait une surcapacité de production et le bien-être futur de

9 milliards de personnes ne pourrait pas être assuré par une augmentation de la production. L'urbanisation prenait place dans le cadre d'une économie mondiale affaiblie, ce qui avait des implications pour les économies urbaines et l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Le monde devait être remodelé en redistribuant les richesses, en promouvant les droits de l'homme, en créant des emplois décents et en assurant des logements adéquats. L'immobilisme n'était pas une option envisageable.

30. ONU-Habitat continuerait d'agir pour l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines et aux alentours, en plus de l'attention particulière accordée à une mobilité adéquate et des transports publics appropriés, à un accès adéquat à l'énergie et, en particulier, à la question négligée des systèmes urbains de drainage et d'égouts, qui avait souffert d'un manque d'investissement. Il convenait de développer un modèle économique en mesure de fournir ces services qui pouvaient faire la différence entre une bonne et une mauvaise qualité de vie.

31. ONU-Habitat était actuellement en train d'élargir son portefeuille de planification aux niveaux national et local. Des maires africains avaient indiqué à ONU-Habitat que les problèmes les plus urgents auxquels ils faisaient face étaient le chômage, le manque de moyens de subsistance et l'inexistence des services publics. Les autorités locales avaient besoin de soutien pour s'attaquer à ces problèmes majeurs. Afin de résoudre ces problèmes, ONU-Habitat a recommandé que les pays adoptent des politiques urbaines nationales en comparant les politiques actuelles aux besoins prévus pour dans 20 ou 30 ans. La tendance naturelle allait vers le développement de mégapoles; il convenait donc de mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir les bourgs ainsi que les villes de petite taille et de taille intermédiaire, chaque pays établissant des stratégies adaptées à ses besoins spécifiques. L'énergie, les transports, l'augmentation de la densité et les projets d'extension urbaine devaient être planifiés, étant donné qu'une croissance non planifiée entraînerait le développement des taudis.

32. L'urbanisation rapide dépassait la capacité des gouvernements. La principale différence entre une ville planifiée et une ville non planifiée résidait dans l'espace public disponible. Sans espace, la productivité et l'efficacité urbaines ne pourraient pas augmenter. Une vision à plus long terme était nécessaire, dans la mesure où le développement d'un modèle économique pour construire une ville prenait environ 15 ans et devait être financièrement viable. De nouveaux partenariats étaient nécessaires pour traiter ces questions. Les pays avaient besoin d'aide pour progresser dans l'adoption d'une nouvelle approche stratégique. À ce jour, vingt pays, dont dix du continent africain, avaient demandé une assistance pour élaborer des politiques urbaines nationales, et trente villes avaient réclamé une aide dans le cadre de projets d'extension urbaine.

33. Le programme de développement pour l'après 2015, les objectifs de développement durable pour l'après Rio+20 et le processus Habitat III doivent tenir compte du potentiel de l'urbanisation durable pour promouvoir le développement à long terme.

34. Habitat III, prévu pour 2016, prendrait place après l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015. Les points focaux des Nations Unies pour les autorités locales n'avaient pas été fortement impliqués dans les débats concernant ce programme, et Habitat III devrait donc fournir une plate-forme pour les autorités locales et régionales afin de faire entendre leur voix dans le débat concernant le développement durable.

G. Travaux du Comité plénier (points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour)

35. [À compléter]

H. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions (points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour)

36. [À compléter]

II. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (points 5 à 7 de l'ordre du jour)

A. Segment de haut niveau

37. Le Conseil d'administration a examiné les points 5 à 7 de l'ordre du jour à sa deuxième réunion plénière durant laquelle il a entamé le débat général de haut niveau sur ces points. Le débat général s'est poursuivi à ses troisième et quatrième réunions, les lundi 15 et mardi 16 avril.

Un résumé de ce débat général, établi par le Président du Conseil d'administration, figure à l'annexe III au présent compte rendu.

38. De nombreux représentants ont souligné la transition urbaine importante qui avait lieu dans le monde entier. Pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale vivait dans des logements urbains, un chiffre qui devrait atteindre environ 70 % d'ici 2050. La quasi totalité de cette hausse aurait lieu dans les pays en développement, où les populations urbaines augmentaient de plus de 3 % par an, contre moins de 1 % dans les régions plus développées.

39. Ce taux d'urbanisation sans précédent avait provoqué de nombreux problèmes, notamment une concurrence non équilibrée pour des ressources limitées, qui avaient conduit à des tendances sociales et économiques négatives comme des niveaux accrus de pauvreté, d'inégalité, de faim et de chômage. Plusieurs représentants ont mentionné les difficultés rencontrées dans les efforts visant à atteindre un développement urbain durable, résultant d'actes terroristes, de conflits internes, d'occupations et de catastrophes naturelles. D'autres représentants ont souligné les défis supplémentaires auxquels faisaient face les pays en développement, où l'urbanisation précédait souvent l'industrialisation. Certains représentants ont attiré l'attention sur les efforts réalisés dans leurs pays pour lutter contre l'important exode rural en renforçant l'accès aux services au-delà des confins des villes et en stimulant l'agriculture comme source d'emploi significative.

40. Il a été généralement admis que la gestion des réalités de l'urbanisation nécessitait la planification appropriée des habitats humains, tant urbains que ruraux, afin d'assurer un développement social, économique et environnemental durable. La planification urbaine stratégique constituait une condition indispensable pour éviter une expansion urbaine inutile, promouvoir des systèmes et infrastructures de transport efficaces d'un point de vue énergétique, améliorer la gestion des déchets solides et renforcer les services d'eau et d'assainissement. Une meilleure planification urbaine pourrait contribuer à une économie plus verte en promouvant l'utilisation efficace des ressources, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en créant des villes plus productives et vivables et en combattant la pauvreté urbaine.

41. Un représentant a souligné qu'un espace urbain limité constituait un problème et que l'utilisation efficace et créative de l'espace disponible était nécessaire pour obtenir des moyens de subsistance durables, en particulier face au triple défi de la pauvreté, des inégalités et du chômage. Une approche stratégique de la planification urbaine permettait l'engagement d'une plate-forme élargie de parties prenantes dans le processus de développement. L'intégration était indispensable pour assurer une croissance durable, dans la mesure où elle promouvait la croissance avec équité. Une approche participative pour la planification et la prise de décision contribuerait grandement à faire partager les bénéfices de la croissance à tous les membres de la société et à assurer un plus grand sens de la citoyenneté.

42. Le bien-être de millions de pauvres du monde entier dépendait en grande partie d'une planification urbaine efficace et d'un accès à des services publics abordables. Il existait une corrélation forte entre l'adéquation des infrastructures et l'augmentation des revenus. Les autorités à différents niveaux devaient donc assurer la fourniture de ces services à des prix abordables. La fourniture de services municipaux aux populations urbaines croissantes était, toutefois, limitée par les ressources financières insuffisantes mises à la disposition des autorités municipales pour financer ces services. Une planification en vue d'habitats humains durables ne serait possible que si les autorités locales acquéraient les capacités, les compétences et l'autorité pour accomplir cette tâche importante.

43. De nombreux représentants ont souligné le rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique et sources d'emplois; la création de richesses deviendrait de plus en plus importante dans un monde de plus en plus urbanisé. Malheureusement, les bénéfices du développement urbain n'avaient pas été équitablement répartis et la pauvreté, la prolifération des taudis et des établissements informels, les infrastructures inadéquates, le manque de services sociaux et la dégradation de l'environnement prévalaient toujours dans de nombreuses parties du monde. Le lien entre le logement et la production de revenus était déterminant.

44. De nombreux représentants ont mentionné les politiques urbaines nationales menées dans leurs pays afin de relever les défis de l'urbanisation rapide et améliorer l'environnement urbain. Ces politiques comprenaient des initiatives visant à améliorer les systèmes de transport public, à fournir des logements sociaux à ceux qui étaient dans le besoin, à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement et à assurer une répartition équilibrée de la population urbaine; certaines de ces politiques avaient été mises en œuvre à l'aide de contributions d'organisations multilatérales comme la Banque mondiale. Une représentante a attiré l'attention sur les efforts de son Gouvernement visant à développer des villes satellites dans les périphéries des villes en vue de décongestionner les centres urbains et de diminuer la pression sur les systèmes de transport urbain.

45. De nombreux représentants ont salué l'accent mis sur les femmes et les jeunes dans le thème spécial de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration. Il a été généralement convenu que ces deux catégories de population méritaient une attention particulière dans le programme urbain mondial dans la mesure où elles représentaient souvent la majorité de la population urbaine tout en étant les plus vulnérables à la pauvreté urbaine et au chômage. Certains représentants ont attiré l'attention sur les obstacles de la discrimination et de la violence sexiste auxquels de nombreuses femmes faisaient face; d'autres représentants ont déclaré que les jeunes rencontraient des difficultés pour avoir accès à l'éducation, à des ressources et à un emploi, ce qui réduisait leur potentiel productif. Il a été fait mention de la forte augmentation de la population jeune dans de nombreuses régions du monde et du fait que, d'ici 2030, plus de 60 % des jeunes vivraient dans des villes. Tant les femmes que les jeunes présentaient un potentiel important en tant que moteurs de changement, et plusieurs initiatives étaient déjà en cours afin de leur fournir la formation, l'expertise technique et les compétences professionnelles leur permettant de remplir ce rôle. Des politiques supplémentaires en matière d'égalité des sexes ainsi qu'une meilleure intégration des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels seraient essentielles pour l'avenir du développement urbain durable.

46. Le rôle important qu'ONU-Habitat jouerait en mettant en œuvre le programme de développement durable pour l'après 2015 devait être gardé à l'esprit dans la perspective d'Habitat III, notamment son rôle essentiel dans le cadre des efforts visant à relever les défis et à exploiter les opportunités de l'urbanisation au XXI^e siècle. Dans le cadre de la préparation d'Habitat III, les États membres devaient s'efforcer d'adopter des approches innovantes, notamment pour les questions de l'éradication de la pauvreté et des taudis, l'expansion urbaine, la sécurité, l'accès aux services de base, la fourniture d'infrastructures et d'autres questions clés en rapport avec le développement social et économique. Habitat III constituerait également une opportunité de commencer à établir une base solide pour un ONU-Habitat plus fort.

47. Plusieurs représentants ont accueilli avec satisfaction l'adaptation continue de l'orientation programmatique d'ONU-Habitat ainsi que l'accent mis sur un programme urbain qui était inscrit dans une perspective d'avenir, fournissait un cadre normatif et aidait à créer des conditions favorables au développement de villes durables. Un fort soutien a également été exprimé à l'égard de l'appui accru apporté par ONU-Habitat à une approche intégrée du développement urbain et à un nouveau programme urbain mettant davantage l'accent sur la planification, la législation municipale et l'économie urbaine.

48. De nombreux représentants ont indiqué qu'une gouvernance renforcée revêtait une importance capitale pour la mise en œuvre efficace du programme de travail d'ONU-Habitat et, par conséquent, réitéré leur soutien au processus visant à réformer ONU-Habitat en une organisation plus responsable, efficace, disposant de ressources suffisantes et bénéficiant de ressources humaines supplémentaires lui permettant de s'acquitter de son mandat. Les réformes structurelles à l'étude renforceraient les capacités d'ONU-Habitat lui permettant de relever de nouveaux défis et d'assurer un environnement institutionnel favorable à la promotion du nouveau programme urbain proposé. En outre, le renforcement du Bureau de l'évaluation et la mise en place d'une gestion basée sur les résultats constituaient des étapes positives majeures. Les débats sur les changements de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat devaient s'achever à Habitat III en 2016, dans le cadre duquel un nouveau programme pour l'habitat serait établi.

49. Un représentant a indiqué qu'ONU-Habitat se trouvait dans une position privilégiée pour faciliter l'échange des meilleures pratiques et devrait en tirer profit en renforçant son rôle dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le renforcement des bureaux régionaux pourrait également grandement contribuer à cet objectif et permettrait d'assurer une meilleure coordination entre le secrétariat et les pays qui demandaient un soutien de la part d'ONU-Habitat.

50. La base des donateurs d'ONU-Habitat était encore faible et les sources de financement de base diminuaient; le Programme – un des plus petits de la famille des Nations Unies – rencontrait toujours des difficultés pour s'acquitter de son mandat. Le fait d'avoir une proportion significative et stable de ressources sans affectation spécifique serait essentiel pour assurer qu'ONU-Habitat puisse s'acquitter de son mandat de base. La nouvelle stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat et l'attention particulière accordée à la mobilisation d'une base de donateurs principaux plus large et plus solide ont été saluées.

51. Le représentant de la Colombie, soutenu par un représentant s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a invité les représentants à participer à la septième session du Forum urbain mondial qui se tiendrait dans la ville de Medellín en 2014. Le Forum urbain mondial s'était développé pour devenir le lieu de débat le plus important pour les décideurs et les experts du

domaine urbain, et sa septième session représenterait une occasion unique d'examiner le rôle des villes dans le programme de développement pour l'après 2015 et de contribuer à Habitat III. Toutefois, un représentant a estimé qu'il était nécessaire de renforcer le lien entre le Forum urbain mondial et le programme de travail d'ONU-Habitat et que les résultats du Forum devraient être mieux pris en compte dans les activités d'ONU-Habitat.

B. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session

52. À ses cinquième et sixième réunions plénières, le mercredi 17 avril, le Conseil a tenu un dialogue sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. Le dialogue comprenait quatre tables rondes ayant chacune un modérateur, et était présidé par le Président du Conseil d'administration. Les débats dans le cadre des tables rondes couvraient quatre aspects spécifiques du thème : économie du modèle urbain, financement du développement urbain, autonomisation économique des jeunes et autonomisation économique des femmes. Un résumé du dialogue figure à l'annexe [] au présent compte rendu.

III. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

53. [À compléter]

IV. Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)

54. [À compléter]

V. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

55. [À compléter]
